



CENTRE HOSPITALIER
SOISSONS

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général,

Vu les articles L6143-7, D.6143-33, D6143-34 et D6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 7 octobre 2013 portant nomination de Monsieur Freddy SERVEAUX en tant que Directeur du Centre Hospitalier de Soissons,

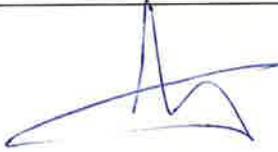
Vu le procès-verbal d'installation en date du 18 novembre 2013 signé par Madame TIQUET, Présidente du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Soissons, et installant Monsieur Freddy SERVEAUX dans ses fonctions de directeur,

DECIDE

A compter du 18 novembre 2013,

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Monsieur Alexandre MOKEDE, directeur adjoint en charge des affaires générales et de la communication, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Freddy SERVEAUX, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être invoqué ou justifié, à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations, conventions, marchés, emprunts, ainsi que tous les actes relevant de l'ordonnateur.

Article 2 : La signature et/ou le paraphe de la nouvelle délégation est jointe ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et/ou paraphe
Alexandre MOKEDE Directeur Adjoint	

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance et transmise sans délai au comptable du Centre Hospitalier de Soissons.

Article 4 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.

A Soissons, le 18 novembre 2013

Le Directeur,



F. SERVEAUX